

## Arrêté du maire

N° 2024-A-260

**Objet : Fin de concession de logement**

Le maire de la commune,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°96.128 du 18 décembre 1996,

**VU** l'arrêté autorisant la concession de logement à monsieur Carollo Philippe,

**CONSIDERANT** que monsieur Carollo Philippe a fait part de son intention de quitter le logement qui lui était attribué depuis le 01 septembre 1996.

### ARRETE

**Article 1** : La concession de logement de monsieur Carollo Philippe prend fin à compter du 30 avril 2024.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification à monsieur Carollo Philippe.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le directeur général des services

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

**Article 4** : le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité.

### Voies et délais de recours :

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 107 avenue de la République 77340 PONTAULT-COMBAULT.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20240708-2024-A-260-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Fait en mairie, le 28 juin 2024  
Gilles BORD  
Maire de Pontault-Combault

